



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/155

**OBJET : LOCAUX À DESTINATION ÉCONOMIQUE -
TARIFS 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 14 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 14 septembre 2023

Secrétaire de séance : Véronique PERPIGNAA GOULARD

La séance est ouverte.

**Le 21 septembre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. FATH
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme MARTINEZ
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	E	Mme SABY
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BÉTENCOURT
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/155

**OBJET : LOCAUX À DESTINATION ÉCONOMIQUE -
TARIFS 2023**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et suivants,
- Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,
- Vu** le procès-verbal de mise à disposition du Centre de Ressources du Site Montesquieu par le Département de la Gironde,
- Vu** la délibération 2021/177 du 25 novembre 2021 portant sur les tarifs du Centre de Ressources pour l'année 2022,
- Vu** l'article D. 1611-1 du code général des collectivités territoriales tel que modifié par le décret n°2017-508 du 7 avril 2017 fixant le seuil de recouvrement des créances non fiscales à 15 euros,
- Considérant** la proposition de grille tarifaire modifiée ci-joint annexée,
- Considérant** l'avis de la commission développement économique du 6 septembre 2023,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Depuis la reprise de la gestion du Centre de Ressources du Site Montesquieu par la Communauté de Communes de Montesquieu le 1^{er} avril 2007, la CCM, dans le cadre de sa compétence Développement économique propose des locaux à usage de bureaux et de laboratoires aux porteurs de projets et aux jeunes entreprises désireuses de créer et de développer leur activité sur le territoire.

Les tarifs de location de ces locaux sont progressifs et permettent aux porteurs de projets en incubation et aux entreprises en pépinière, de bénéficier d'un parcours résidentiel prévoyant leur hébergement dans des locaux adaptés en fonction de l'évolution de leur taille et leurs besoins.

L'objectif est de mettre en place un cercle vertueux : le porteur de projet vient s'implanter en incubation (6 mois renouvelables 1 fois) / pépinière (23 mois renouvelables 1 fois), puis suit une phase transitoire en hôtel d'entreprise, au sein d'un des bâtiments de la CCM, au maximum pour 6 ans. Enfin, l'entreprise dûment accompagnée va s'installer sur le site technopolitain ou sur le reste du territoire de la CCM.

Dans le cadre du développement de ses outils dédiés au développement économique, la Communauté de Communes de Montesquieu a inauguré le bâtiment Eurekapole en 2019. Au sein de ce bâtiment se trouve notamment le Fablab Eurêkafab et la Communauté Collaborative d'Innovation adossée à celui-ci.

Une phase expérimentale a été menée lors des 4 premières années pour l'hébergement de la Communauté Collaborative d'Innovation avec la mise en place de contreparties en heures d'ingénierie en compensation des loyers.

Afin de clôturer cette phase d'expérimentation, il est décidé de mettre en place des loyers pour les locaux occupés par les entreprises de la Communauté Collaborative d'Innovation. Ces loyers sont annexés sur la grille tarifaire du Centre de Ressources (tarifs « redevance locaux Eurekapole »).

Afin de pouvoir proposer une nouvelle offre « atelier » aux entreprises, il a été décidé d'aménager le local vacant du bâtiment Eurekapole. L'aménagement de ce local sera divisé en 2 parties, une partie atelier/bureau et une partie stockage.

Une étude de marché comparative a été menée afin d'élaborer des tarifs cohérents. Ces loyers sont également annexés sur la grille tarifaire du Centre de Ressources (tarifs « redevance locaux Eurekapole »).



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/155

**OBJET : LOCAUX À DESTINATION ÉCONOMIQUE -
TARIFS 2023**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Vote les tarifs ci-annexés,
- Précise que les recettes afférentes seront inscrites au budget principal,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 21 septembre 2023

Véronique PERPIGNAA GOULARD
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230921-2023_155-DE

